

Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie
Réunie le lundi 21 mai 2007
Sous la présidence de M. Bruno DE CARA
Directeur du Département de Psychologie
Assisté de M. Aurélien FURLAN, Assesseur Etudiant.

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : AIMAR J-Bernard, BISSON Thierry, BONARDI Christine, DE CARA Bruno, LAVIGNE Frédéric, MILHABET Isabelle, NOVI Patricia, SCHADRON Georges, STEINER Dirk (secrétaire de séance enseignant), THEROUANNE Pierre et VIVES J-Michel.

Etudiants : LECOMTE Manon (L1), MAILLARD Sébastien (L1), PICCAMIGLIO Gregory (L1), AMMANN Joël (L2), AVAGNINA Fabien (L2), BONNEFEMME Julien (L2), CHOPIN Alex (L2), PLUEN Stéphanie (L2), BUZZI Elisa (L3), CAMOUS Sarah (L3), PINEL Erika (L3), BOUGUERRA Nasser (M1), FURLAN Aurélien (M1), HAMIDI Zaïneb (M1), HERMITE Flora (M1), LAS DIT PEISSON Maude (M1), D'ANTONI Myriam (M2), MICU Irina (M2), NACHON Ophélie (M2) et PICCOLI Renaud (M2).

ETAIENT EXCUSES :

Enseignants : CHANQUOY Lucile, MOLINA Guylaine, SCHMID Sabine.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Enseignants : JURANVILLE Anne et SCOTTO Delphine à VIVES J-Michel, MIOLLAN Claude à BISSON Thierry, FAURE Sylvane à STEINER Dirk, MANNONI Pierre à BONARDI Christine, MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle, OLIVIER Gérard à DE CARA Bruno, SCHMID Sabine à THEROUANNE Pierre.

Etudiants : BAF COP Cyndi (M2) et JACQUOT Olivier (M1) à FURLAN Aurélien (M1), BONNEFEMME Julien (L2) à CHOPIN Alex (L2) à partir de 16h, BOSSU Laurine (L3) à CAMOUS Sarah (L3), D'ANTONI Myriam (M2) et PICCOLI Renaud à LAS DIT PEISSON Maude (M1), HAMIDI Zaïneb (M1) à PLUEN Stéphanie (L2) à partir de 16h, ILPIDI Audrey (L2) à BUZZI Elisa (L3), MICU Irina (M2) à HERMITE Flora (M1) à partir de 16h, ORSINI Caroline (L3) et TOMCZAK Katarzyna (L2) à MAILLARD Sébastien (L1).

INVITES EXTERIEURS (NON MEMBRES) : BORNETTO Ghislaine et PERTOLDI Brigitte (BU Lettres), ARNAUD Christian (UFR Sciences).

La séance est ouverte à 13h30 par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

- 1.- Approbation du PV du 19 mars 2007
- 2.- Bureau du Département
- 3.- Bibliothèque de Section
- 4.- Retours sur examens du 2e semestre (1ère session)
- 5.- Préparation Rentrée 2007 (dont Tutorat L1 et Brochure étudiants)
- 6.- Modalités de compensation semestrielle et annuelle
- 7.- Testothèque du Département
- 8.- SJA 2 (Parking, logement, Resto U, locaux associatifs)

9.- Point sur la maquette de Licence (habilitation 2008-2011)

10.- Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (le nombre des présents étant inférieur à 50 % de l'assemblée plénière pour ce qui concerne le collège des enseignants). Conformément à l'article 18 des statuts de la commission paritaire, et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de convoquer une nouvelle commission paritaire le même jour à 14h sur le même ordre du jour.

En attendant 14h, M. DE CARA prend note des questions diverses :

1/ Horaires d'examen (attente des étudiants au-delà de l'heure de convocation, préparation des copies d'examen et installation dans les amphis) ; 2/ Insuffisance de fonctionnement du matériel audiovisuel dans les amphis ; 3/ Intervention des étudiants dans la brochure du Département ; 4/ Demande de postes d'enseignants-chercheurs ; 5/ Problème de compréhension pour un enseignement de M1 cognitive.

Réouverture de la séance à 14h.

M. DE CARA remercie Mmes BORNETTO et PERTOLDI (BU Lettres) de leur présence et propose d'aborder, en premier lieu, le point relatif à la Bibliothèque de Section.

I. BIBLIOTHEQUE DE SECTION

Mmes BORNETTO et PERTOLDI (conservateurs BU Lettres) proposent à la Commission une association entre la BS (Bibliothèque de Section) de Psychologie et le SCD (Service Commun de Documentation), comme c'est déjà le cas dans d'autres Départements (Histoire notamment).

En effet, il apparaît que la BS de Psychologie est largement sous-utilisée (ouverture tardive dans l'année universitaire - pas avant le mois de novembre / décembre - faible affluence tout au long de l'année).

Une solution proposée serait de faire ouvrir la BS de Psychologie par le personnel du SCD aux mêmes heures que la BU St Jean d'Angély. Par ailleurs, il serait souhaitable que le fonds de la BS de Psychologie soit catalogué (et donc disponible pour la recherche documentaire) ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mlle LAS DIT PEISSON dit que les ouvrages de la BS de Psychologie sont déjà recensés.

M. DE CARA ajoute que l'ouverture de la BS par le SCD impose que tous les documents de la BS soient exclus du prêt et protégés contre le vol pour limiter les risques de dégradation du fonds documentaire.

M. DE CARA propose que les postes de moniteurs de la BS de Psychologie soient maintenus en tout état de cause (même en cas d'association de la BS avec le SCD). En effet, ces postes de moniteurs ont une fonction de tuteurs (conseils aux étudiants de Psychologie) et de mise à disposition de documents propres au Département (annales d'examen et littérature grise - mémoires et thèses). Ces derniers documents pourraient être conservés dans une armoire dont la clé serait confiée aux moniteurs.

M. FURLAN remarque que la BS de Psychologie constitue une salle de travail réservée aux étudiants en Psychologie. L'association de la BS avec le SCD risque de faire perdre l'exclusivité d'utilisation de cette salle par les étudiants de Psychologie.

Mmes BORNETTO dit qu'il est tout à fait possible de donner un accès prioritaire aux étudiants de Psychologie. Toutefois, il n'est matériellement pas possible pour le personnel du SCD de vérifier les cartes d'étudiants et de garantir l'origine des étudiants.

Mme PERTOLDI constate que la BS de Psychologie est sous-occupée (de part la restriction des horaires d'ouverture) et que c'est dommage.

M. FURLAN fait référence aux étudiants de Médecine (PCEM1) qui ont pour habitude de laisser leurs affaires sur les tables à la BU St Jean d'Angély. Ces comportements visant à préserver un espace de travail diminue le nombre de places disponibles pour les étudiants en Psychologie.

Par ailleurs, M. FURLAN craint que l'ouverture de la BS de Psychologie par le personnel du SCD permette aux étudiants de PCEM1 d'occuper abusivement cet espace (au détriment des étudiants en Psychologie).

Après débat, il est procédé au vote de la proposition suivante : « Etes-vous pour ou contre l'association entre la BS de Psychologie et le SCD ? ».

Résultats : 11 voix Pour, 32 voix Contre, 3 Abstentions.

Il est donc décidé de ne pas associer la BS de Psychologie au SCD.

Toutefois, M. DE CARA s'engage à faire de son mieux pour avancer la date d'ouverture de la BS de Psychologie (en recrutant les moniteurs dès le mois de septembre). Par ailleurs, une augmentation du nombre de moniteurs sera demandée afin d'élargir les horaires d'ouverture de la BS.

II. APPROBATION DU PV DU 19 MARS 2007 :

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 1 voix contre et 4 abstentions.

III. BUREAU DU DEPARTEMENT :

M. DE CARA revient sur la constitution d'un Bureau pour le Département de Psychologie. Il rappelle que ce Bureau marque sa volonté de travailler collégalement et au quotidien sur les dossiers relevant du Département. Ce Bureau sera composé d'enseignants et de représentants étudiants.

M. DE CARA rappelle que, parmi les enseignants, M. SCHADRON a déjà souhaité rejoindre le Bureau du Département.

M. DE CARA pense qu'il est également souhaitable qu'un enseignant de l'équipe de Psychopathologie clinique & Psychanalyse rejoigne le Bureau pour assurer la représentation des sous-disciplines au-delà des clivages.

M. BISSON décline cette proposition en émettant des réserves sur l'utilité du Bureau du Département.

M. VIVES ne souhaite pas rejoindre le Bureau du Département.

Aucune autre candidature n'est annoncée. Le Bureau du Département est donc constituée de MM. DE CARA et SCHADRON en ce qui concerne le collège des enseignants.

Pour le collège des étudiants, le Bureau du Département sera constitué par UN des membres du Bureau des représentants, à savoir Aurélien FURLAN (M1), Sébastien MAILLARD (L1) ou Elisa BUZZI (L3).

Par ailleurs, suite à l'élection de Mme SCHMID comme représentant des chargés de cours à la Commission Paritaire (collège des enseignants), Mlle BOUCHER Tiphaine (étudiante en M1), jusque là suppléante, devient membre titulaire de la Commission Paritaire afin de respecter la parité enseignants / étudiants.

IV. RETOURS SUR EXAMENS DU 2E SEMESTRE (1ERE SESSION)

Des étudiants se plaignent de la difficulté de certaines épreuves pour ce semestre, notamment l'épreuve de Psychologie Sociale de l'UE LL2PY20 (comportant 20 QCM et 4 questions ouvertes).

Un étudiant de L2 dit que l'énoncé d'une question de M. BRET dans le cadre de l'examen de Neurobiologie (UE LL4PY20) était ambigu. M. ARNAUD répond que non en justifiant sa réponse.

Une étudiante de L3 estime avoir été interrogée sur des auteurs précis dans le cadre du cours de Mme Voga (UE LL6PY10) alors que l'enseignante avait laissé entendre que ce ne serait pas le cas.

Une étudiante de Master 1 estime que les questions de l'examen de M. ABDI en Psychologie Développementale (UE LM2PY22/32) étaient atypiques.

Mme MILHABET constate que certains surveillants n'assurent pas leur surveillance jusqu'à la fin de l'épreuve. Elle souligne, par ailleurs, le manque de personnel pour préparer les copies d'examen. Ce service était auparavant rendu par un appariteur de l'UFR LASH détaché pour la Psychologie pendant la période des examens. Désormais, il revient aux enseignants de constituer eux-mêmes les copies d'examen (en insérant les feuilles de brouillon) et de disposer les feuilles d'examen dans les amphis. Cette tâche prend un certain temps (15 à 30 minutes) ce qui retarde d'autant le début de l'épreuve et pénalise les étudiants (attente prolongée).

M. LAVIGNE demande la numérotation des places des amphis afin que les étudiants soient aléatoirement disposés dans les amphis.

V. PREPARATION RENTREE 2007

M. DE CARA dit que le calendrier de l'année 2007-2008 a été accepté par le CEVU. La reprise des cours se fera le lundi 17 septembre 2007. Le 1er semestre comportera 13 semaines. Pour le Département de Psychologie, la réunion de pré-rentree aura le mardi 11 septembre à St Jean d'Angély (Amphi 1).

M. DE CARA annonce que Frédéric LAVIGNE exercera les fonctions de RPL1 (Responsable Pédagogique Licence 1) pour le Département de Psychologie à partir du lundi 21 mai 2007. C'est, en effet, la seule candidature qu'il ait reçue pour occuper ce poste. Son rôle consistera à assurer le suivi pédagogique des étudiants de L1 (recrutement des étudiants tuteurs, mise en place du tutorat, réception et orientation des étudiants de L1). Par ailleurs, 3 postes d'étudiants tuteurs seront attribués au Département de Psychologie pour l'année universitaire 2007-2008.

M. DE CARA informe qu'une brochure pour les étudiants du Département de Psychologie est en préparation. Cette brochure sera distribuée à la rentrée 2007. Elle contiendra un descriptif des contenus de cours avec une bibliographie et d'autres informations pratiques (liste des enseignants, page réservée aux représentants étudiants, méthodes de travail universitaire, etc.). Il est envisagé de faire une brochure spécifique pour les néo-bacheliers (pour la présentation de la Licence et des études en Psychologie) et une autre brochure ponctuelle année par année (avec les contenus de cours). Cette brochure sera réalisée en concertation avec les représentants étudiants.

Enfin, M. DE CARA aborde la question des Crédits pédagogiques pour l'année 2007-2008. Les demandes de Crédits Pédagogiques doivent être déposées au secrétariat du Doyen pour le 28 mai 2007.

M. DE CARA informe que les rubriques prévues par l'Université pour les crédits pédagogiques sont les suivantes : 1) Renouvellement « classique » (matériel) ; 2) Création ou renouvellement de salles informatiques (70% de la somme allouée) ; 3) Modernisation de la Pédagogie (création de nouvelles filières- hors paiement d'heures) ; 4) Laboratoires multimédia d'enseignement de Langues (30% de la somme allouée).

La Commission paritaire émet les vœux suivants en ce qui concerne les crédits pédagogiques de l'année 2007-2008 :

- achat de logiciels (statistiques et programmation d'expériences : Statistica et E-prime)
- achat de tests (à préciser)
- achat de livres pour la BS
- achat d'un ordinateur (fixe ou portable) pour la B.S. de Psychologie
- achat d'un ordinateur portable pour le Département de Psychologie
- achat d'un vidéoprojecteur pour le Département de Psychologie

VI. MODALITES DE COMPENSATION SEMESTRIELLE ET ANNUELLE

M. DE CARA fait part de la demande de la cellule Apogée de connaître les modalités de compensation pour chaque année du Master de Psychologie.

M. DE CARA rappelle que, pour la Licence de Psychologie, la compensation INTRA-semesterielle est automatique. En revanche, la compensation INTER-semesterielle est applicable uniquement à la session de rattrapage. Par ailleurs, les notes de la 1^o session ne sont conservées que pour les UE "acquises". Pour les autres UE "ajournées", seules les notes de la 2^o session sont prises en compte (qu'elles soient meilleures ou plus mauvaises que les notes obtenues lors de 1^o session). L'absence aux examens des UE non "acquises" équivaut à 0.

Pour le Master 1, la compensation est valable sur les 2 sessions (1^e session ET rattrapage). Toutefois, cette compensation peut être refusée par l'étudiant à la fois A L'INTERIEUR d'un semestre (compensation intra semesterielle) et ENTRE LES 2 SEMESTRES (compensation inter-semesterielle). Il est décidé de reconduire cette modalité pour l'année 2007-2008.

Pour le Master 2, les modalités de compensation au semestre et entre les semestres sont laissées à l'appréciation des responsables de formation.

VII. TESTOTHEQUE DU DEPARTEMENT

M. AIMAR annonce qu'un certain nombre de tests ont été achetés par le Département dans le cadre des crédits pédagogiques alloués aux Licence 1, 2, 3 et au Master 1 de Psychologie (pour un budget de 6000 à 7000 euros). M. AIMAR précise que cette acquisition est le fruit de l'investissement de certains enseignants-chercheurs soucieux de la formation du plus grand nombre d'étudiants et non uniquement d'un petit nombre bénéficiant déjà de ressources propres (allusion aux Masters Pro). Ces tests seront mis à disposition pour consultation par les étudiants mais ne seront, en aucun cas, prêtés. M. AIMAR assurera une permanence pour cette consultation à raison d'une demi-journée par semaine. Par ailleurs, M. VIVES propose la collaboration des enseignants de Psychopathologie clinique pour contribuer à la tenue de cette permanence.

Les tests disponibles dans le cadre de la testothèque sont les suivants : AI ; BL R ; BLI ; CAT ; DF-MOT ; EDEI R ; Fig. REY ; N-EEL ; NEMI ; NEPSY ; PN ; ROR ; STROOP ; T.A.T. ; TEA-Ch ; VOCIM ; WCST ; WISC ; WAIS ; CPM ; WPPSI.

VIII. SJA 2 (PARKING, LOGEMENT, RESTO U, LOCAUX ASSOCIATIFS)

M. DE CARA annonce que la livraison de la tranche SJA2 permettra d'accueillir 3 nouveaux départements sur le Pôle St Jean d'Angély à compter de la rentrée 2007 : Histoire, Sociologie, Ethnologie.

Les nouveaux locaux de SJA2 comporteront 3 amphis (capacité : 288, 154 et 144 places), 2 salles gradinées de 70 places, 14 salles TD, 3 salles multimédias de langues, 3 salles informatiques en libre accès (dont 1 mutualisée cours/libre accès), 2 salles informatiques fixes pour les cours et 2 salles informatiques mobiles pour les cours et les TD.

Le parking du Pôle sera en Délégation de Service Public avec la Ville de Nice. Le Restaurant universitaire actuel sera agrandi et une nouvelle cafétéria de 150 places prendra place à SJA2.

Le service de la Scolarité sera déplacé à SJA2. Un des 2 bureaux actuellement occupés par la Scolarité (bureaux 239 et 241) sera réaffecté au Département de Psychologie à compter de septembre 2007.

Une réunion de concertation entre les responsables des équipes de recherche et le Directeur du Département sera organisée pour faire le point sur les locaux actuels et envisager d'éventuelles nouvelles demandes.

IX. POINT SUR LA MAQUETTE DE LICENCE (HABILITATION 2008-2011)

M. DE CARA informe que la maquette de Licence de Psychologie applicable à la rentrée 2008 n'a pas été acceptée par le Conseil d'Administration de l'Université. En effet, la maquette de Licence de Psychologie (votée par la Commission Paritaire du 26 février 2007 et acceptée par le CEVU du 23 avril 2007) totalise un volume d'enseignement de 1353 heures/étudiant, ce qui représente un dépassement de 50h par rapport au volume préconisé par le CA (normes « Bayrou »). Le CEVU du 14 mai 2007 a ainsi recommandé une révision des maquettes pour se conformer aux normes « Bayrou ».

M. DE CARA dit attendre l'avis du Conseil de Gestion de l'UFR avant d'engager une révision de la maquette.

X. QUESTIONS DIVERSES

1/ *Horaires d'examen.* Les étudiants se plaignent d'une attente trop longue devant les portes des amphis avant le début des épreuves. M. DE CARA indique que ce temps d'attente est dû à la préparation des copies et à leur disposition sur les tables. Ce travail était précédemment accompli par un appariteur dont le poste n'a pas été renouvelé. La commission paritaire demande instamment la mise à disposition d'un appariteur pendant la période des examens.

2/ *Insuffisance de fonctionnement du matériel audiovisuel dans les amphis.* MME MILHABET et MM. LAVIGNE et THEROUANNE font part des dysfonctionnements répétés du système de vidéoprojection de l'amphi 2. En effet, la compatibilité entre ordinateur portable et vidéoprojecteur pose problème. Par ailleurs, la qualité de projection sur l'écran est très mauvaise. Il est demandé à l'administration du Pôle de garantir, d'ici la rentrée, un fonctionnement optimal du système de vidéoprojection dans les amphis 1, 2 et 3 afin que les enseignements se déroulent dans les meilleures conditions.

3/ *Intervention des étudiants dans la brochure du Département.* Les étudiants souhaitent participer activement à l'élaboration de la brochure du Département. M. DE CARA répond favorablement à cette demande et indique que le Département travaillera avec les représentants étudiants sur cette question.

4/ *Demande de postes d'enseignants-chercheurs.* M. VIVES fait part de la revendication de l'équipe de Psychopathologie Clinique et Psychanalyse de voir le support de poste de MCF laissant vacant par M. HAM retourner à la Psychologie Clinique. M. DE CARA propose de convoquer une Commission Paritaire pour statuer sur ces demandes d'emplois d'enseignants-chercheurs.

5/ *Problème de compréhension pour un enseignement de MI cognitive.* Les étudiants se disent gênés par l'enseignement dispensé par un chargé de cours de langue maternelle non francophone placé sous la responsabilité de Mme FAURE. Des éclaircissements seront demandés à Mme FAURE sur cette question.

La séance est levée à 16h45.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Aurélien FURLAN